

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 145 (2024)
Heft: 1-2

Artikel: L'importance et la diversité des stations de fécondation en suisse
Autor: Giossi, Raphael / Bandi, Isabelle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1090030>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'importance et la diversité des stations de fécondation en Suisse

Des stations de fécondation sûres et bien gérées sont la garantie d'un élevage de reines réussi, que ce soit pour des colonies destinées à la sélection ou à la production.

Les abeilles mellifères jouent un rôle clé dans la pollinisation des plantes et sont essentielles pour la production de denrées alimentaires et la biodiversité. Pour réaliser ces performances, des colonies d'abeilles saines avec des reines de qualité sont nécessaires. Des reines élevées de façon optimale favorisent un bon développement de la colonie, la résistance aux maladies et la production de miel.

Nécessité des stations de fécondation

Les stations de fécondation sont déterminantes pour la pureté de race et les progrès de sélection. Elles empêchent l'accès des faux-bourçons étrangers et permettent des accouplements ciblés. En Suisse, elles préservent aussi et surtout la diversité génétique des différentes races d'abeilles.

Diversité des stations de fécondation en Suisse

La diversité des stations de fécondation A et B en Suisse couvre les différents besoins des éleveurs/-euses et des apiculteurs/-trices. Les stations de fécondation des différentes régions contribuent de manière décisive à la diversité génétique. Les stations de fécondation A se concentrent sur le maintien et le développement des lignées, tandis que les stations de fécondation B préservent la diversité génétique des races.

La montée des reines en station de fécondation est un processus de sélection important. Les reines de lignées ou de races sélectionnées sont apportées en station afin de réaliser des accouplements ciblés. Cette sélection se base sur des critères tels que la santé, la productivité et d'autres caractères souhaités. Il convient donc de réfléchir aux objectifs à atteindre avec la reine que l'on souhaite féconder en station.

Raphael Giossi

Service spécialisé élevage apisuisse/apiservice
raphael.giossi@apiservice.ch

Isabelle Bandi

Service de l'apiculture du Canton de Berne,
INFORAMA
isabelle.band@be.ch

Différents concepts - différents objectifs

Une station de fécondation A héberge des colonies d'abeilles avec des faux-bourçons de reines qui présentent des valeurs de performance supérieures pour tous les caractères évalués. Cette génétique de pointe, avec une faible diversité, permet aux éleveurs/-euses d'améliorer de manière ciblée les performances pour un caractère choisi, comme la douceur. Par contre, la vitalité et la productivité de la colonie peuvent toutefois être inférieures aux attentes. Il est conseillé de passer par une station de fécondation B si l'objectif principal est la performance globale de la colonie. Les reines des stations de fécondation B produisent des colonies saines et performantes. Il faut alors tenir compte du fait que les performances des colonies issues des reines fécondées peuvent varier fortement.

La question n'est donc pas de savoir quelle station de fécondation est la meilleure, mais quels objectifs doivent être atteints.

Difficulté liée au risque d'hybridation

Les stations de fécondation sont de plus en plus exposées au risque d'hybridation, qui se produit lorsque des reines s'accouplent avec des faux-bourçons qui n'ont pas de lien génétique avec elles. Dans les stations de fécondation insuffisamment protégées, des faux-bourçons d'autres sous-espèces ou lignées peuvent pénétrer dans la zone d'accouplement, ce qui entraîne des croisements non désirés. Les apiculteurs/-trices qui placent leurs colonies dans la zone de protection représentent un risque considérable pour les stations de fécondation. Ce mauvais comportement met en péril les résultats d'années d'efforts de sélection.

Procédure pour la création d'une station de fécondation

www.abeilles.ch/elevage/

Sélectionner «Autres documents et présentations»



Carte des stations de fécondation

www.abeilles.ch/stations-fecondation/



tion, car les accouplements entraînant des hybridations peuvent causer une perte irréversible de ressources génétiques. Pour minimiser les accouplements indésirables lors des fécondations naturelles, il est indispensable de disposer de zones de protection de qualité. Malheureusement, en Suisse, seules quelques zones de fécondation sont protégées par la loi. Dans tous les autres cas, il convient de respecter le code d'honneur !

La problématique de l'hybridation souligne la nécessité d'une pratique consciente et responsable en ce qui concerne l'élevage des reines. La garantie à long terme de la pureté et de la diversité

génétiques des colonies d'abeilles exige une planification minutieuse de l'élevage, des accouplements sûrs et une étroite collaboration entre les éleveurs/-euses des différentes races et lignées. Il est crucial de trouver un équilibre entre les exigences personnelles et l'intérêt général. Seule une prise en compte active des apiculteurs/-trices pour le bien de l'abeille mellifère en Suisse permettra d'atteindre ensemble les objectifs visés.

Reconnaissance juridique des zones de protection

En cas de reconnaissance des stations de fécondation par apisuisse, les zones de protec-

Interview à la station de fécondation de Nessleren

Robert Seematter gère la station de fécondation Carnica A de Nessleren, Peter Roth est le président du groupe d'élevage de Nessleren. L'organisme responsable est l'association des apiculteurs de la région de la Jungfrau.

Robert et Peter, est-ce que quelque chose a changé pour vous depuis que la station de fécondation dispose d'une zone de protection reconnue juridiquement ? Si oui, qu'est-ce qui a changé concrètement ?

« La demande de protection de la station de fécondation a été déposée auprès du canton de Berne parallèlement à la demande de reconnaissance d'apisuisse en tant que station de fécondation A et n'a donc pas entraîné de changement. La zone de protection est entrée en vigueur quelques mois après la reconnaissance comme station de fécondation A et juste à temps pour l'ouverture de la saison d'élevage 2022. En tant qu'exploitant d'une station de fécondation A, la zone de protection nous aide considérablement



Devant à gauche : Peter Roth (président du groupe d'élevage de Nessleren) et Heinz Dütsch (responsable de longue date de la station de fécondation Carnica B de Bauwald dans le Giessbachtal) procèdent à un contrôle de la fécondation. Le responsable de la station de fécondation Robert Seematter (au milieu devant) contrôle les nucléi de fécondation apportés avant leur installation.

à respecter les directives d'apiculture et à garantir un accouplement contrôlé dans la zone de protection délimitée.»

Quel est pour vous le plus grand défi aujourd'hui ?

« En accord avec la commission d'élevage de l'association de race, proposer aux éleveurs en race pure, travaillant avec des lignées, suffisamment de colonies à mâles avec la pureté de race requise. »

Avez-vous des souhaits pour les apiculteurs/-trices en général ou pour les apiculteurs/-trices qui utilisent la station ?

« En tant que responsables de la station de fécondation A, nous sommes un prestataire de services qui promet d'offrir la pureté de race attendue. Nous attendons des éleveurs qu'ils respectent l'ordonnance relative aux stations de fécondation en remettant leur déclaration de montée en station. Nous souhaitons que les éleveurs/-euses en général connaissent la différence entre les stations de fécondation A et B et que les apiculteurs/-trices qui les utilisent choisissent en toute connaissance de cause la station de fécondation appropriée. »

Avez-vous des souhaits en ce qui concerne l'évolution des conditions-cadres (apiculture, OFAG) ?

« Oui, que les responsables des stations de fécondation, qui effectuent le travail de terrain et qui sont en contact étroit avec les éleveurs, puissent faire part de leurs préoccupations par le biais des organisations de races. »



La station de fécondation A de Nessleren est située tout au fond du Saxettal, fermée par la Schwalmere, qui culmine à 2777 m (montagne à droite). Plusieurs ruchers avec des colonies à mâles sont répartis dans la zone de protection. Ici, le rucher le plus proche du fond de la vallée, à côté duquel se trouve également l'emplacement pour les nucléi de fécondation contenant les reines.

tion sont déterminantes. La capacité de vol des faux-bourdons ne doit pas être sous-estimée. Selon l'emplacement de la station de fécondation, un rayon de protection allant jusqu'à 10 km peut être nécessaire. Cette zone de protection doit être respectée par les apiculteurs/-trices. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Dans les cantons du Valais, de Vaud,

de Fribourg, de Neuchâtel et de Berne, les stations de fécondation peuvent en outre être protégées par la loi. En dehors des stations de fécondation, il existe également d'autres zones plus larges bénéficiant d'une protection légale, comme dans le canton de Glaris et dans le Melchtal, où seule l'abeille noire peut être élevée.

Documents du canton de Berne pour la requête d'établissement de zones de protection autour des stations de fécondation

www.inforama.ch/beratung/pflanzenbau-tierhaltung/bienen/schutz-belegstationen



Géoportail du canton de Berne

www.map.apps.be.ch/pub/

Sélectionner «Ruchers, zones d'interdiction et zones de protection des stations de fécondation»



Protection des stations de fécondation dans le canton de Berne

La possibilité de créer des zones de protection ayant force de loi dans le canton de Berne repose sur une motion qui a entraîné une adaptation de la loi sur l'agriculture et d'une ordonnance existante. Il en a résulté des zones de protection légalement reconnues autour de quatre stations de fécondation A et trois stations de fécondation B dans les régions de montagne ou des Préalpes.

Pour qu'une station de fécondation soit légalement protégée, il faut qu'elle soit gérée par une personne morale. Cela garantit la continuité et assure que les mesures de protection profitent à un cercle plus large d'apiculteurs/-trices. Le dossier de demande doit être accompagné, pour chaque rucher situé dans la zone de protection prévue, d'un formulaire sur lequel l'apiculteur-trice concerné-e indique si et à quelles conditions il ou elle est prêt-e à remplir les conditions de la station de fécondation. Après le dépôt de la demande, les différents intérêts sont pesés et l'adéquation du périmètre de protection souhaité est évaluée. En cas de perspective de réalisation, une réunion d'information est organisée, suivie d'un processus participatif. En l'absence d'objections écrites, la zone de protection peut être décrétée dans le respect des délais et des voies de recours. S'il y a des objections écrites, la décision définitive est prise avec l'aide d'une commission spécialisée composée de représentants des associations cantonales, des organisations de races et de l'association suisse des apiculteurs transhumants. Une fois les délibérations terminées, le Service de l'apiculture publie une décision de portée générale et, parallèlement, la zone de protection est publiée sur la carte relative aux abeilles du géoportail du canton de Berne. En l'absence de recours dans les 30 jours, la zone de protection entre en vigueur. L'Office de l'agriculture et de la nature est responsable de la surveillance des mesures de protection ordonnées et peut prononcer des amendes allant jusqu'à 20 000 francs en cas d'infraction.

Collaboration transcantonale

Les stations de fécondation situées en dehors du canton de Berne, mais à ses frontières, peuvent également déposer des demandes de zones de protection sur le territoire cantonal

bernois. C'est le cas par exemple de la station de fécondation Carnica A de Petit-Mont dans le canton de Fribourg, qui possède une zone de protection juridiquement valable depuis 2012. La création d'une zone de protection adjacente à Abländschen (BE) a permis de désamorcer un point faible topographique. La zone de protection n'a toutefois été possible que grâce à l'accord de tous les apiculteurs/-trices possédant des ruchers dans la région. Par l'élargissement de la zone de protection de la station de fécondation, les apiculteurs/-trices ont accès à une génétique de haut niveau et font partie d'une communauté d'élevage aux objectifs communs. Cet exemple illustre le fait que les zones de fécondation ne suivent pas nécessairement les frontières politiques. La création de bases légales pour la protection des stations de fécondation dans d'autres cantons permet d'optimiser les zones de protection existantes.

En résumé

Des stations de fécondation fonctionnelles permettent des fécondations naturelles de reines et de faux-bourçons sélectionnés en fonction de leurs performances. Pour l'élevage de reines en Suisse, elles sont d'une importance capitale pour le maintien des races et pour l'amélioration des caractères favorisant des colonies d'abeilles saines, productives et faciles à manipuler. Avec la grande diversité des stations de fécondation en Suisse, qui tiennent compte de la diversité des races et des lignées d'abeilles, les bases d'un élevage de reines réussi sont posées. Saisissons cette chance !

Couvercles avec fermeture Blueseal®:

TO82 (pour bocaux de 500g/1000g), en carton de 800 pièces	-.30 / pce
NOUVEAU: TO82 (500g/1000g), en carton de 400 pièces	-.32 / pce
TO63 (pour bocaux de 250g), en carton de 1500 pièces	-.28 / pce
TO63 (pour bocaux de 250g), en carton de 500 pièces	-.29 / pce
TO70, en carton de 1200 pièces (noir et or)	-.29 / pce
TO70, en carton de 400 pièces (noir et or)	-.30 / pce

Sans PVC & plastifiants, production neutre en CO₂ depuis 2021



boutique en ligne de la SAR

Couvercles pour pots de miel de différentes tailles et exécutions, dépliants, emballages cadeaux, articles publicitaires SAR et bien plus encore.



Emballage cadeau, deux modèles en papier cartonné, pour pots de différentes tailles	1.- à 1.60
Emballage cadeau en bois, avec papier parchemin personnalisable inclus	6.20

Couteau de poche suisse bleu avec le logo SAR, 91 mm, 12 fonctions	25.-
--	------

L'apiculture – une fascination Edition 2014 Cet ouvrage est la base essentielle pour pratiquer une apiculture efficace, dans les règles de l'art. Le coffret contient 5 volumes	115.-
--	-------

NOUVEAU: Réfractomètre manuel analogique ORA 6HA pour une mesure simple/précise de la teneur en eau du miel, plage de mesure de 12 à 30 %; avec boîte de rangement, solution d'étalonnage, bloc d'étalonnage, pipette, tournevis, chiffon de nettoyage.	107.- / Stk
--	-------------



NOUVEAU



NOUVEAU



Dépliants Apiculture, Le miel suisse, Les abeilles sauvages, Les saules, Protection des abeilles, chacun	-.10
Carte postale "Pollinisation garantie" ou "Notre collaboratrice du mois" au format 210x105 mm, chacune	-.10
T-Shirt « nos butineuses » blanc, devant avec une abeille, le logo SAR et « Miel suisse »	29.-
NOUVEAU: Lève-cadre personnalisable avec logo individuel/SAR comme cadeau	35.- bis 52.-
NOUVEAU remanié: Photos de colonies Photos couleur de colonies d'abeilles pouvant être fixées sur des cadres (cadre non compris)	
Ruche suisse 28,5 x 36 cm (40 images)	110.-
Dadant 43 x 30 cm (20 images)	80.-
Mini Plus 21,5 x 16 cm (24 images)	60.-
Prix du set pour 3 dimensions (84 images)	220.-



Tous les prix en CHF, TVA incluse, frais de port en sus

BienenSchweiz
Siège
Jakob Signer-Strasse 4
9050 Appenzell,
Tel. 071 780 10 50
shop@bienenschweiz.ch

shop.abeilles.ch